



## **Charte d'adhésion au réseau**

### **Préalable :**

*Les participants au comité de pilotage du **mardi 4 février 2020** ont souhaité que pendant la période de lancement du projet de réseau de la route des mégalithes d'Occitanie, la maîtrise d'ouvrage soit apportée par le Petr Hautes Terres d'Oc, sous réserve de l'aboutissement des dossiers de subvention.*

## **I. Le réseau des sites mégalithiques Néolithique d'Occitanie : les statues-menhirs**

### **A. La définition du réseau**

Le réseau des sites regroupe différentes structures juridiques qui assurent la gestion de sites (musées, centres d'interprétation, centres de ressources ...) valorisant le patrimoine mégalithique Néolithique. Le réseau pilote le projet régional de la route des mégalithes et les bénéficiaires sont toutes les structures locales qui valorisent le Néolithique. Il construit le projet, suit sa mise en œuvre et l'évalue.

### **B. Les objectifs du réseau**

#### **➤ Objectif 1 :**

- Etudier, conserver et valoriser le patrimoine mégalithique Néolithique de la région Occitanie. Dans un premier temps, l'effort privilégiera le patrimoine exceptionnel des statues-menhirs, stèles ouvragées, sculptées et/ou gravées érigées par les premières sociétés agropastorales qui se sont sédentarisées dans notre région il y a plus de cinq millénaires. Dans un second temps, les objectifs s'étendront aux sépultures mégalithiques qui ont particulièrement marqué les paysages des causses et des reliefs pyrénéens de la région Occitanie, région qui se place au premier rang européen pour le nombre de dolmens recensés (plus de 3000).

L'objectif 1 est décliné ainsi :

- Favoriser la connaissance mutuelle et la circulation des visiteurs entre les sites adhérents au réseau afin d'augmenter la fréquentation
- Appuyer l'élaboration d'un projet scientifique et culturel pour les sites nouveaux
- Favoriser la diffusion d'un discours scientifique commun, adapté à chaque site
- Favoriser le partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

#### **➤ Objectif 2 :**

- Valoriser ce patrimoine et notamment participer à la reconnaissance du territoire comme une zone de concentration unique de statues-menhirs, l'une des plus importantes d'Europe en construisant des projets communs permettant d'accroître la visibilité des statues-menhirs et du patrimoine mégalithique régional à l'échelle locale, nationale et européenne
- Construire des outils de médiation et des programmations culturelles à destination de tous les publics de façon attractive, vivante ou artistique
- Echanger des outils de médiation, des expositions...

### C. Le comité de pilotage

Sa composition :

- **Le groupe des sites** : les sites membres du réseau
- La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie)
- Laboratoire TRACES - UMR 5608 (Travaux de Recherches Archéologiques sur les Cultures, les Espaces et les Sociétés)
- L'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives)
- Le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)
- Le CDAT (Conseil Départemental de l'Archéologie du Tarn)
- Le Conseil Départemental de l'Archéologie de l'Aveyron
- Les conservations départementales du Tarn et du Gard
- Les services patrimoine de l'Hérault
- Le directeur du musée Fenaille
- Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Hautes Terres d'Oc
- Les communautés de communes
- Les services des départements et de la Région
- Le Parc naturel régional des Grands Causses
- Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc
- Le Centre d'Interprétation des Mégalithes – Murat-sur-Vèbre
- Le Abattoirs – Musée Frac Occitanie Toulouse
- Les personnes ressources (propriétaires ou inventeurs de Statues-Menhirs, membre du Fab d'Oc)

Le comité de pilotage est garant de la qualité des travaux en matière de connaissance, conservation et valorisation, décide de l'organisation générale et du fonctionnement du réseau, adopte le programme d'actions et valide le budget de fonctionnement du réseau.

### D. Les conditions d'adhésion

Chaque site d'Occitanie (musées, centres d'interprétations, centres de ressources...) qui souhaite intégrer le réseau doit en faire la demande auprès du comité de pilotage qui étudiera le dossier et vérifiera si le site répond aux différents critères de la charte :

#### 1. Faire partie d'une des catégories suivantes :

- **Les musées et centres d'interprétations** ouverts minimum 2 mois par an et accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- **Les parcours culturels** entretenus, accessibles et balisés. Ils répondent aux critères du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- **Les centres de ressources (bibliothèques, Comités Départementaux d'Archéologie ...)** : organismes reconnus scientifiquement qui établissent un partenariat particulier avec les autres membres du réseau.
- **Les associations porteuses de projets de valorisation**

#### 2. Avoir un projet scientifique et culturel ou être dans une démarche d'élaboration de projet.

Le réseau et les membres du comité de pilotage pourront être mobilisés par les sites qui le souhaitent pour s'engager dans cette démarche.

Le mode de décision du comité de pilotage sera la majorité.



## LA ROUTE DES STATUES-MENHIRS D'OCCITANIE

### E. Le rôle du réseau

**Connaissance, conservation**  
**Valorisation**



Du patrimoine mégalithique Néolithique de la Région Occitanie :  
1<sup>ère</sup> phase du projet les statues-menhirs

Le réseau met en place et pilote le projet régional de la route des mégalithes et les bénéficiaires sont toutes les structures locales qui valorisent le Néolithique. Il construit le projet, suit sa mise en œuvre et l'évalue.

### F. Le fonctionnement

Sous l'autorité du comité de pilotage, il se réunit régulièrement.

- Il accompagne, si nécessaire, les sites qui souhaitent élaborer un PSC.
- Il s'engage à mettre en œuvre, gérer, coordonner et animer le projet phare du réseau « la route des mégalithes d'Occitanie ».
- Il se charge de mobiliser les financements, auprès de l'Etat au travers des services patrimoniaux de la DRAC Occitanie (Service régional de l'archéologie, Conservation régionale de l'archéologie, UDAP), et de ses services de l'Action culturelle, de la Région, des départements, des EPCI voire auprès des partenaires privés dans le cadre du mécénat, pour mettre en place ce projet.

*Il convient de souligner que les investissements liés à la conservation ou à la valorisation des collections et des sites seront à la charge des structures propriétaires ou gestionnaires.*

Un animateur aura en charge l'animation du projet de la route des mégalithes d'Occitanie. Le temps de travail nécessaire à ces missions sera établi par le comité de pilotage.

Le Petr Hautes Terres d'Oc est missionné par le réseau afin de mettre en œuvre le programme d'actions élaboré par ce dernier et validé par le comité de pilotage.

### G. Le programme d'actions 2021 – 2023

Un plan d'actions travaillé à l'échelle du réseau est établi sur une période de 3 ans autour de 3 axes, déclinés en 12 actions :

#### Axe 1 - L'animation du réseau

- Action 1-1 : Mobilisation et intégration des adhérents
- Action 1-2 : Mise en place de partenariats institutionnels
- Action 1-3 : Mise en place d'un système de travail collaboratif
- Action 1-4 : Organisation de réunions dans chaque site (fréquence : 2 par an) sous le format de journées thématiques
- Action 1-5 : Organisation des réunions du comité de pilotage (fréquence : 2 par an)

#### Axe 2 – La médiation culturelle et la communication

- Action 2-6 : Elaboration de la charte graphique et du logo
- Action 2-7 : Mise en place d'outils de médiation culturelle (une carte papier et numérique, valise pédagogique)
- Action 2-8 : Mise en place d'un site internet
- Action 2-9 : Animation des réseaux sociaux



### Axe 3 - La programmation culturelle

Action 3-10 : Conception d'un agenda culturel (travail d'animation ...) regroupant les animations de chaque site

Action 3-11 : Conception d'un événement récurrent

Actions 3-12 : Organisation des Journées Européennes du Patrimoine pour les scolaires

#### H. Les publics cibles

- Les habitants
- Le public touristique
- Le jeune public et les familles
- Les scolaires
- Les publics spécifiques : amateurs de culture, 3<sup>ème</sup> âge, randonneurs

Les publics cibles sont différents selon les sites.

## II. L'engagement des sites

Les sites adhérant au réseau s'engagent par la signature d'une charte à :

- Etre ouvert au public au minimum 20 jours par an
- Respecter les horaires d'ouverture et les tarifs de visites mentionnés sur les supports du réseau des mégalithes d'Occitanie ou sur tout autre support
- Assurer un accueil de qualité dans un local adapté et posséder un présentoir, tenu à jour, avec les documents du réseau Occitanie
- S'engager à mettre en place les outils de communication du réseau Occitanie (signalétique...)
- Faire remonter les informations au réseau (modifications des horaires d'ouverture, programmations culturelles ...) pour une mise à jour du site internet du réseau
- Faire figurer sur tous les documents le logo du réseau
- Participer aux actions de communication sur les réseaux sociaux
- Participer aux 2 journées thématiques et aux réunions du comité de pilotage (fréquence : 2 par an)
- Adhérer au réseau Occitanie pour une durée de 3 ans au minimum sauf cas de force majeure
- S'acquitter d'une participation financière calculée à partir du budget prévisionnel. Elle est décidée à l'unanimité par le groupe des sites.

La participation financière forfaitaire est à régler en début d'année. Le montant est compris entre 500 € et 2000 € avec une typologie selon la taille des sites et des structures porteuses :

- 500 € pour les projets en devenir, les petites communes (- de 500 habitants), les petites structures associatives, les parcours nature
- 1000 € pour les sites communaux de 500 à 50 000 habitants, les communautés de communes, les Parcs naturels régionaux
- 2000 € pour les sites communaux de + de 50 000 habitants, les Pôles d'Equilibre Territoriaux, les communautés d'agglomération, les sites départementaux, les services départementaux

Le non-respect de cette charte entraîne la radiation du site au réseau.

### **III. Les engagements du réseau**

Le réseau de la route des mégalithes d'Occitanie s'engage à mettre en œuvre, gérer, coordonner et animer le projet. Il mobilisera notamment tous les partenaires nécessaires au rayonnement de la Route des Mégalithes d'Occitanie. Il accompagnera les sites souhaitant s'engager dans une démarche de rédaction d'un projet scientifique et culturel.

Le réseau se charge de mobiliser les financements notamment auprès de l'Etat au travers des services patrimoniaux de la DRAC Occitanie (Service régional de l'archéologie, Conservation régionale de l'archéologie, UDAP), et de ses services de l'Action culturelle, de la Région, des départements, des EPCI voire auprès des partenaires privés dans le cadre du mécénat, pour mettre en place le programme d'actions.

Il convient de souligner que les investissements liés à la conservation ou à la valorisation des collections et des sites seront à la charge des structures propriétaires ou gestionnaires.

**Bulletin d'adhésion à la charte du réseau**

Nom du site : .....

Adresse postale : .....  
.....

Courriel : .....

Adresse du site internet : .....

Nom – prénom du responsable : .....

Courriel : .....

Présentation du site :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Horaires et périodes d'ouverture du site : .....

.....  
.....  
.....  
.....

Le site a rédigé un projet scientifique et culturel OUI  NON

Le site a engagé une démarche d'élaboration d'un projet scientifique et culturel OUI  NON

**Le site,**

Représenté par M . Mde.....s'engage à respecter les termes de la charte ci-jointe.

Fait en double exemplaire à ....., le .....